



## Saint Michel le Cloucq Vendée

### NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

La présente note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019.

#### **BUDGET GENERAL**

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget général fait apparaître un résultat global de 80 167,08 € se décomposant comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	2 875,57	0,00	45 840,10	0,00	48 715,67
Opérations de l'exercice	582 322,93	812 579,00	1 266 528,23	1 098 047,32	1 848 851,16	1 910 626,32
<b>TOTAUX</b>	<b>582 322,93</b>	<b>815 454,57</b>	<b>1 266 528,23</b>	<b>1 143 887,42</b>	<b>1 848 851,16</b>	<b>1 959 341,99</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>233 131,64</b>		<b>-122 640,81</b>		<b>110 490,83</b>	
Restes à réaliser	0,00	0,00	304 190,95	273 867,20	304 190,95	273 867,20
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>582 322,93</b>	<b>815 454,57</b>	<b>1 570 719,18</b>	<b>1 417 754,62</b>	<b>2 153 042,11</b>	<b>2 233 209,19</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>233 131,64</b>		<b>-152 964,56</b>		<b>80 167,08</b>	

## La section de fonctionnement

### Les recettes

Elles se sont élevées à 812 579.00 € sur l'exercice 2019 et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2019	%
013 – Atténuation de charges	16 926,51 €	2,08%
70 – produits des services	56 779,58 €	6,99%
73 – Impôts et taxes	450 835,55 €	55,48%
74 – Dotations et participations	274 406,32 €	33,77%
75 – Autres produits de gestion courante	12 564,23 €	1,55%
76 – Produits financiers	1,47 €	0,00%
77 – Produits exceptionnels	965,34 €	0,12%
042 – Opérations d'ordre	100,00 €	0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>812 579,00 €</b>	<b>100%</b>

Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et maladie professionnelle.

Chapitre 70 : il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (40 188.85 €), l'accueil périscolaire (7 744.28 €), le transport scolaire (889.35 €), le remboursement effectué par le budget annexe assainissement suite à la mise à disposition de personnel (1 190.14 €)

D'autres recettes sont également enregistrées dans ce chapitre, notamment les concessions dans les cimetières (1 970 €) et la redevance d'extraction des carrières Kleber Moreau (3 617.56 €).

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante est celle de la fiscalité locale.

En 2019, le conseil municipal avait décidé de maintenir les taux comme suit :

Taxe d'habitation 17.20%

Taxe foncière bâti 17.38%

Taxe foncière non bâti 48.37%

La commune a donc perçu 362 992 € en 2019 et 352 110 € en 2018.

D'autres postes de recettes importants : la taxe additionnelle aux droits de mutation (49 153.65 €); le fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) pour 38 624 € en 2019 (39 622 € en 2017 et 39 448 € en 2018).

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement se maintient par rapport à l'exercice 2017 mais est en nette diminution en raison de l'effort de contribution au redressement des finances publiques demandé par l'Etat depuis 2014. La commune a perçu 190 034 € en 2019 (190 335 € en 2018, 191 012 € en 2017, 197 785 € en 2016, 210 958 € en 2015 et 223 494 € en 2014).

Les deux dotations (dotation nationale de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) augmentent légèrement avec une hausse globale de 1 216 € par rapport à 2018.

Les compensations de l'Etat au titre des exonérations sur les impôts locaux continuent de baisser, 31 007 € en 2019 (31 627 € en 2018, 33 709 € en 2017, 26 762 € en 2016 et 30 594 € en 2015).

La prestation de service de la CAF pour l'accueil périscolaire s'élève à 1 314.99 € en 2019.

Chapitre 75 : il concerne les autres produits de gestion courante et est constitué pour la commune des encaissements de locations (3 salles et un locatif) et des fermages pour un montant de 12 109.58 €.

Chapitre 76 : Les produits financiers

Pour St-Michel-le-Cloucq, ce sont les parts sociales du Crédit Agricole qui représentent 1.47 €.

Chapitre 77 : il comprend les remboursements des sinistres par les assurances (aucun en 2019), l'enregistrement des cessions de mobilier et petits équipements non utilisés (pas de cession en 2019). Pour 2019, 729.61 € ont été versés sur des créances admises en non-valeur.

Chapitre 042 – il concerne des opérations d'ordre budgétaires d'amortissement.

### Les dépenses

Elles se sont élevées à **582 322,93 €** sur l'exercice 2019 et se répartissent comme suit :

Chapitre	CA 2019	%
011 – Charges à caractère général	167 789,54 €	28,81%
012 – Charges de personnel	297 690,17 €	51,12%
014 – Atténuation de produits	27 804,33 €	4,77%
65 – Autres charges de gestion courante	53 339,53 €	9,16%
66 – Charges financières	10 427,86 €	1,79%
042 – Opérations d'ordre	25 271,50 €	4,34%
<b>TOTAL</b>	<b>582 322,93 €</b>	<b>100%</b>

Chapitre 011 : il s'agit de dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures administratives, livres de bibliothèque, fournitures scolaires, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, contrats de maintenance, primes d'assurance, frais d'affranchissement, téléphone, impôts et taxes payées par la commune...

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Il est en légère baisse malgré l'effet GVT (Glissement Vieillesse technicité) et l'augmentation des charges de personnel. La commune emploie 10 agents titulaires et des agents ponctuels en cas de remplacement ou d'accroissement temporaire d'activité.

Sur 2019, un agent en arrêt de maladie ordinaire n'a été payé qu'à demi-traitement à compter du mois de mai. Un agent parti en 2018 n'a été remplacé qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Il s'agit :  
- des dégrèvements accordés par délibération du Conseil municipal : dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs (1 035 €),  
- de l'attribution de compensation négative à rembourser à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée (26 769.33 €) : TPU, service autorisation droits des sols et service et ALSH.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes au :

- versement des indemnités et cotisations des élus pour 46 573.70 €
- frais de déplacement des élus pour 900.53 €
- subventions de fonctionnement aux associations pour 3 850 €
- reversement de la subvention de l'Amicale laïque à la Coopérative de l'école pour 1 500 €

## Chapitre 66 : Intérêts de la dette

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette et s'élève à 10 007,86 €. Sur l'exercice 2019, la commune a contracté deux emprunts, le 1<sup>er</sup> à hauteur de 220 000 € pour financer les investissements importants de l'année et le 2<sup>ème</sup> à hauteur de 120 000 € pour le projet de construction de la maison d'assistants maternels (MAM), les frais de dossiers se sont élevés à 420 €.

## ↳ La section d'investissement

### Les recettes

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à **1 098 047,32 €** en 2019.

Chapitre	CA 2019	%
10 – FCTVA, Taxe aménagement, Don	539 750,89 €	49,16%
13 - Subventions	103 427,40 €	9,42%
16 - Emprunts	340 000,00 €	30,96%
040 – Opérations d'ordre	25 271,50 €	2,30%
041 - Opérations patrimoniales	89 597,53 €	8,16%
<b>TOTAL</b>	<b>1 098 047,32 €</b>	<b>100%</b>

Les principales recettes ont été constituées par :

- la taxe d'aménagement à hauteur de 1 739,21 €
- les subventions à hauteur de 103 427,40 € :
  - ↳ DETR versée par l'Etat, l'acompte pour les travaux de l'atelier pour 11 938,50 € et l'acompte pour les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire pour 7 826,40 €.
  - ↳ Département de la Vendée, versement du solde dans le cadre du CVT pour les travaux d'agrandissement des vestiaires du stade pour 26 162,50 € et acompte dans le cadre du CCUT – Travaux de requalifications des espaces publics du centre bourg pour 37 500 €,
  - ↳ deux emprunts, le 1<sup>er</sup> à hauteur de 220 000 € et le 2<sup>ème</sup> à hauteur de 120 000 €

### Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à **1 266 528,23 €** en 2019.

Chapitre	CA 2019	%
13 - Subvention d'investissement	20 000,00 €	2%
16 – Remboursement emprunts	43 263,41 €	3%
040 – Opérations d'ordre entre sections	100,00 €	0%
041 - Opérations patrimoniales	89 597,53 €	7%
<b>Opération</b>		
101 – Acquisitions diverses	6 891,39 €	1%
102 – Bâtiments divers	118 473,79 €	9%
103 – Voiries diverses	3 244,22 €	0%
106 - PLU	15 239,53 €	1%
108 – Atelier municipal	137 367,67 €	11%
110 – Aménagement de la Pagerie	747 835,71 €	59%
115 – MAM (Maison d'assistants maternels)	84 514,98 €	7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 266 528,23 €</b>	<b>100%</b>

Les principaux investissements de l'année 2019 ont été les suivants :

- Acquisition	TNI Groupe scolaire	4 502.30 €
- Acquisition	Columbarium	2 160.00 €
- Agrandissement vestiaires du stade	Et accessibilité salle du stade	53 900.66 €
- Création sanitaires publics /privés sacristie		21 141.46 €
- Changement poutre préau école		40 402.87 €
- Révision du PLU		15 239.53 €
- Atelier communal		137 367.67 €
- Requalification espaces publics du centre bourg		747 835.71 €
- Construction d'une MAM		84 514.98 €

La commune comptabilise 5 emprunts dont deux réalisés sur 2019 décrits ci-dessous :

Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Montant initial	Date fin	CRD au 31.12.2019	IRD au 31.12.2019	Capital remboursé sur la période
21/08/2006	Crédit Local de France <i>Investissements</i>	230 000,00 €	01/09/2021	39 103,42 €	2 385,31 €	18 420,39 €
07/05/2013	Caisse d'Epargne <i>Investissements 2013</i>	300 000,00 €	15/06/2028	190 498,40 €	33 314,42 €	18 647,02 €
18/11/2013	CAF de la Vendée <i>Accueil périscolaire</i>	49 568,00 €	01/12/2023	24 784,00 €	0,00 €	6 196,00 €
15/10/2019	Crédit Agricole <i>Investissements 2019</i>	220 000,00 €	15/10/2031	220 000,00 €	0,00 €	0,00 €
13/12/2019	Crédit Agricole <i>Construction MAM</i>	120 000,00 €	15/12/2034	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
				<b>594 385,82 €</b>	<b>35 699,73 €</b>	<b>43 263,41 €</b>

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est un ratio qui permet de calculer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne. La capacité de désendettement de la commune est de 2.33 années (l'encours de la dette s'élevant à 594 385.82 € et l'épargne brute à 255 527.57 €).

Quelques ratios :

Ratios	Valeurs	Moyenne nationale 2017 de la strate
<i>Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population</i>	429	619
<i>Ratio 2 - Produit des impositions directes/population</i>	280	331
<i>Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement / population</i>	626	777
<i>Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut / population</i>	829	276
<i>Ratio 5 - Encours de la dette / population</i>	206	621
<i>Ratio 6 - DGF / population</i>	186	153
<i>Ratio 7 - Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</i>	0.53	0.44
<i>Ratio 9 - Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement</i>	0.74	0.89
<i>Ratio 10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	1.37	0.36
<i>Ratio 11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	0.33	0.80

## Budget annexe Assainissement

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	22 075,72	15 925,59	0,00	15 925,59	22 075,72
Opérations de l'exercice	41 472,38	50 962,71	47 165,40	49 594,74	88 637,78	100 557,45
<b>TOTAUX</b>	<b>41 472,38</b>	<b>73 038,43</b>	<b>63 090,99</b>	<b>49 594,74</b>	<b>104 563,37</b>	<b>122 633,17</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>31 566,05</b>		<b>-13 496,25</b>		<b>18 069,80</b>	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>41 472,38</b>	<b>73 038,43</b>	<b>63 090,99</b>	<b>49 594,74</b>	<b>104 563,37</b>	<b>122 633,17</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>31 566,05</b>		<b>-13 496,25</b>		<b>18 069,80</b>	

En 2019, pas de travaux réalisés.

Suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, ce budget a été clôturé au 31 décembre 2019 et l'excédent sera repris dans le budget primitif 2020 du Budget général.